

2.1

PRÉSENTATION ET STRATÉGIE DU SYSTÈME D'INFORMATION

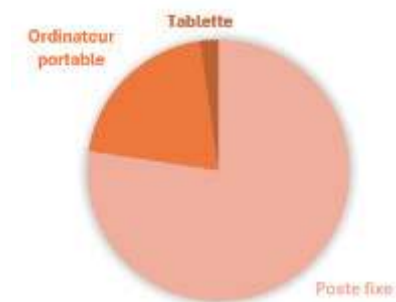


IV

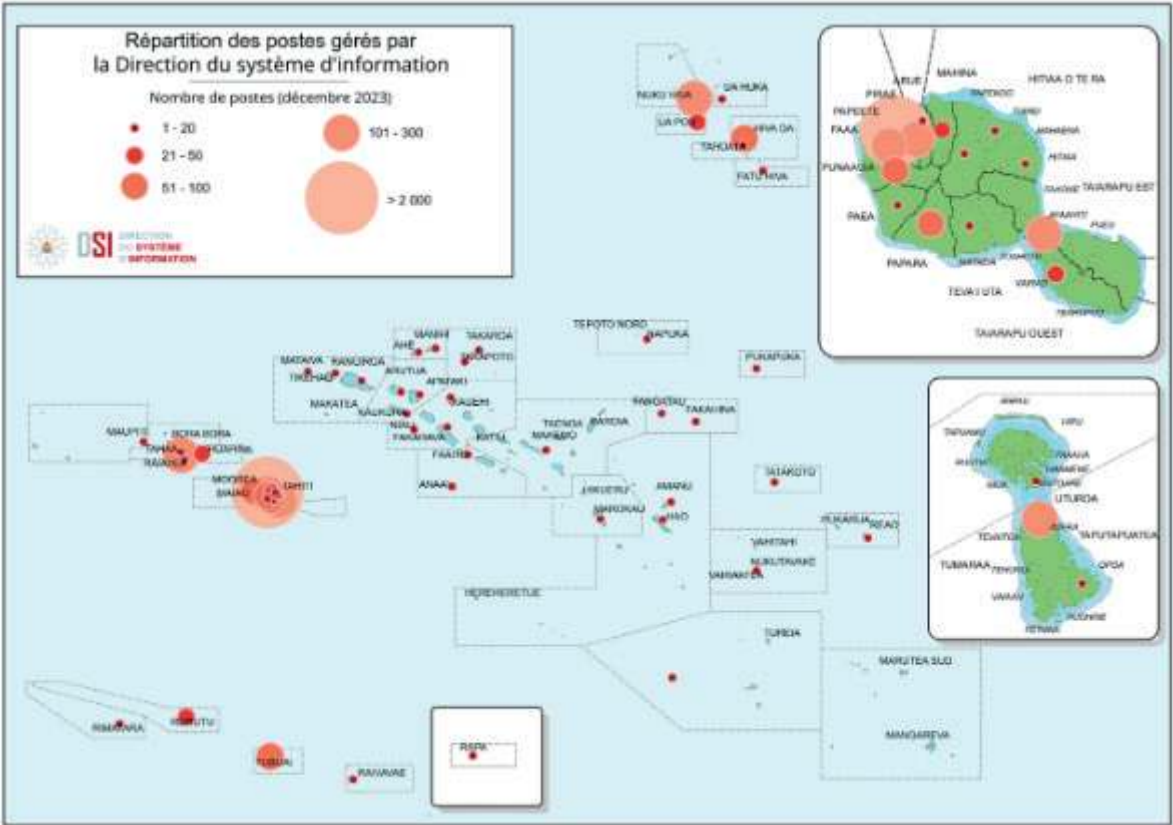
2.1 LE PARC INFORMATIQUE

En 2023, le parc informatique de la Polynésie française est constitué de 5031 postes répartis de la manière suivante

Type	Nombre
Poste fixe	3892
Ordinateur portable	1025
Tablette	114
Total	5031



La DSI équipe tous les sites déconcentrés du Pays :



Avec la répartition suivante par subdivision administrative :



En 2023 le SI a poursuivi le déploiement des licences de la suite bureautique Microsoft Office 365. La généralisation de l'usage de Microsoft Office365 a conduit la DSI à se faire accompagner par Microsoft France Servie pour définir l'organisation de l'annuaire des comptes et de gestion des postes dans l'écosystème Microsoft.

La téléassistance (hotline) a été externalisé dans le cadre d'un marché public.

LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

Le projet initial d'externalisation du datacenter a été réorienté vers l'acquisition de matériel pour remplacer les serveurs actuels.

Une convention État, Pays, Onati permet de rendre éligible les 320 sites administratifs du Pays.

Une cellule sécurité opérationnelle a été constituée avec le recrutement d'un ingénieur et d'un technicien spécialisé en cybersécurité. Cette cellule a pour objectif de mettre en œuvre le plan de sécurisation à la suite de l'audit de sécurité financé par l'ANSSI en 2022.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (PSSI)

Une première version de la PSSI de l'administration a été produite et analysée par le SGG et la DGEN. Après les adaptations nécessaires, elle sera officialisée en 2024.

URBANISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

Une première version des règles d'urbanisation du système d'information a été réalisé. Elles ont été présentées à l'écosystème du numérique. Elles seront publiées en 2024.

HOMOLOGATION DES TÉLÉSERVICES

Les téléservices ouvert au publics ou destinés à des échanges avec des systèmes externes doivent suivre un processus

d'homologation suivant la LP n° 2017-30 du 2 novembre 2017 et son arrêté d'application n° 2043 CM du 18 octobre 2018. L'homologation consiste à évaluer les risques d'exposition à des attaques informatiques avant d'autoriser son ouverture.

En 2023, 5 nouveaux téléservices ont été homologués avant leur ouverture au public :

- Aravihi, porté par le DGRH
- Ihitai et Escales, portés par la DPAM
- Faatupu-NRA, porté par la DCA
- JeDeclare, porté par la Direction régionale des douanes (DRD)

Les 8 téléservices déjà homologués les années précédentes ont fait l'objet d'un suivi.



ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMOA)

Les projets de dématérialisation portés par les services métiers sont suivis par la DSI pour s'assurer du respect des règles communes du système d'information du Pays et de l'application des méthodologies de projets à l'état de l'art. Pour ce faire, des chefs de projets en contrat de type AENP sont affectés à la DSI qui procède au recrutement et à leur suivi tout au long de leur contrat.

En 2023, les projets suivants ont l'objet de l'assistance de la DSI :

- DPAM : mises en production de Escales et Ihitai, lancement du projet Pahi, maintenance de Revatua
- DRM : démarrage de la réalisation de Moanaprog
- DTT : rédaction et lancement du marché de réalisation
- DAG : maintenance évolutive du SIA, lancement de la gestion des pépinières
- DAF : mise en production de Natira'a Fenua, lancement du marché de développement, mutualisation de Alfresco

INFORMATIQUE DÉCISIONNELLE (BI)

L'informatique décisionnelle a pour objectif de développer l'analyse des quantités importantes de données de l'administration pour fournir des mesures et des indicateurs facilitant la gouvernance des politiques publiques.

En 2023, un Data Scientist et un Data manager ont été recrutés. Une maquette a été réalisée à partir des données financières.

SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUES (SIG)

La plateforme Opendata des données géographiques du Pays a été lancée en juillet 2023. Elle est alimentée par toutes les données géographiques du portail géographique du Pays, Te Fenua.

GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

La plateforme Alfresco a été mutualisée dans les applications de la DAF. Une étude est en cours pour la dématérialisation des procédures de validation des documents de l'administration. Une première expérimentation a été réalisée en 2023.

SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER (SIF)

Le premier comité de pilotage a eu lieu en février. Les nouvelles API (interface entre applications) de PolyGf ont été développées et mises en services. Elles permettent d'interopérer la GED, SBUD et PAREO.

SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH)

2023 a été une année de préparation de la bascule vers la nouvelle version de l'application Sedit de gestion des ressources humaines. La nouvelle version sera interfacée avec Lexpol et d'autres applications historiques.

ESPACE NUMÉRIQUE COLLABORATIF HONOUIRA

Déployée depuis le 1er juin 2022, la plateforme collaborative HONOUIRA vise à favoriser la collaboration, l'apprentissage, la performance et la communication entre les agents de tous les services et ainsi mutualiser les bonnes pratiques.

Au 31 décembre 2023, HONOUIRA compte **6240 agents connectés**, soit une hausse de 24% par rapport à 2022. La plateforme rassemble également 310 invités.

270 communautés sont actives, soit une hausse de plus de 21% par rapport à 2022, démontrant son rôle croissant comme espace d'échange et de lien entre les agents et les différentes entités administratives.

Parmi les communautés actives, 20 sont dédiées à des fonctions transverses, favorisant ainsi le partage, la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques. Ces espaces permettent aussi aux agents de partager des astuces, des bonnes pratiques et des procédures formelles.

HONOUIRA est aujourd'hui implanté dans 30 services et entités, y compris dans les îles Marquises et les Îles-sous-le-vent. La formation et le déploiement de la plateforme dans les archipels éloignées ont été renforcés en 2023 pour garantir une accessibilité optimale à tous les agents.

Les travaux d'interopérabilité entre HONOUIRA et Microsoft 365 se sont poursuivis, pour permettre la synchronisation des agendas, l'accès aux mails via la plateforme et la co édition des documents.

Afin de maximiser l'utilisation de HONOUIRA, un effort important est consacré à l'accompagnement des responsables, des animateurs de communauté et des équipes. 16 sessions de formation ont été déployées à leurs demandes permettant ainsi de former plus de 270 personnes, tandis que 4 formations dédiées aux animateurs de communautés ont permis de responsabiliser près de 43 personnes.

Aujourd'hui, la plateforme peut compter sur la mobilisation de 140 animateurs de communautés.

Dans une volonté continue d'amélioration et d'agilité, de nouvelles rubriques sont régulièrement proposées et testées sur la page d'accueil de la plateforme : trucs et astuces, les actualités par secteur d'activité, etc...

HONOUIRA s'affirme comme un outil indispensable pour la transformation numérique de l'administration polynésienne. En favorisant la collaboration, l'apprentissage et la communication entre les agents, la plateforme contribue à l'amélioration continue des services publics et à une meilleure satisfaction des usagers.

LE SITE INTERNET LEXPOL ET SES SERVICES NUMÉRIQUES

Le système d'information – dénommé « Lexpol » – a été créé par arrêté n° 345 CM du 8 juin 2005 portant création d'une banque de données juridiques au secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française.

Il s'agit tout d'abord d'un site d'information, permettant d'accéder à:

- Tous les actes publiés dans la partie officielle du Journal officiel de la Polynésie française depuis 1901. Il s'agit du cœur de Lexpol depuis sa création en 2005 ;
- des liens hypertextes manuels permettant d'enrichir l'information de base, afin de faciliter la recherche et d'améliorer l'accès au droit ;
- les annonces légales et les marchés publics, depuis 2013 ; la mise à jour est automatique, dès leur publication dans la partie non-officielle du Journal officiel de la Polynésie française ;
- une information élargie sur les principaux actes administratifs, depuis la mise en service d'un « cloud » dénommé « Lexpol cloud » fin 2013, qui permet dans le cadre de procédures sécurisées, aux administrations autorisées d'accéder à la base de données du SGG (avis du Tribunal administratif et du Conseil d'État, circulaires, notes juridiques et décisions de justice), afin de simplifier le stockage des connaissances et faciliter le travail de recherche des juristes,
- depuis le 6 septembre 2023, les titres de propriété industrielle; la mise à jour est automatique, dès leur publication dans le nouveau Journal officiel numérique consacré à la propriété industrielle ;

Lexpol offre également divers services numériques :

- une « Plateforme GEDA », un espace de travail pour la préparation des actes du pays ;
- une « Plateforme contentieux » permettant le traitement du contentieux du pays et donnant accès au courrier contentieux;
- un e-service de publication en ligne des avis de marchés publics, ouvert en 2017 et destiné à tous les acheteurs publics;

- un espace de travail destiné aux juristes du pays, ouvert en 2020, qui centralise l'information sur leurs contentieux et leurs échéances et facilite les échanges de pièces ;
- une plateforme « Portail de publication au JOPF », ouvert en 2020, qui permet la dématérialisation des demandes de publication dans la partie officielle du JOPF ;
- des parapheurs de cotation électronique des courriers entrants ;
- un téléservice « Annonces légales » ouvert en 2022.

Lexpol propose également à la lecture :

- les dossiers du conseil des ministres (réservé aux ministres);
- une application « tablette » pour que les ministres consultent les dossiers lors d'un conseil des ministres ;
- une plateforme « courrier » (accessible à tous les services et ministères) ;
- une application « Séminaire » pour les séminaires du gouvernement.

Des automates et des API permettent la communication avec d'autres systèmes d'information :

- avec les juridictions administratives (automate Télérecours, automate Open data Conseil d'État) ;
- API Lexpol pour que les applications métier des services puissent communiquer avec la plateforme GEDA ;
- API Portail de publication au JOPF (utilisée pour récupérer les informations nécessaires à la fabrication du JOPI dématérialisé (Journal officiel de la propriété industrielle) ;
- avec l'Imprimerie officielle (Notes de publication, Automate JOPF).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2023

- Créer un Journal officiel de la Propriété industrielle 100% dématérialisé, ce qui a instantanément réduit le nombre de pages du Journal officiel « papier » d'environ 20% et réduit le délai de publication à 1 semaine (contre 1 à 3 mois auparavant) ;
- Améliorer l'outil de constitution du gouvernement pour qu'il permette la production des arrêtés d'attribution des ministres ;
- Améliorer la recherche sur Lexpol, pour aider les utilisateurs à identifier le résultat le plus pertinent parmi des milliers de résultats, grâce au calcul d'un score par document ;
- Diffuser le code de l'aménagement au format numérique, ce qui permet une mise à jour immédiate de ce code essentiel à la vie économique du pays ; c'est le 14e code numérique mis en ligne sur Lexpol ;
- Étendre la plateforme GEDA 2 aux arrêtés relatifs aux ressources humaines et préparés par des services autres que la DGRH ;
- Étendre la plateforme GEDA 2 aux arrêtés préparés par les Circonscriptions pour le compte d'autres services ;
- Étendre la plateforme GEDA 2 aux certificats administratifs de la DGRH ;
- Créer un parapheur de cotation pour le courrier «arrivé» du bureau du courrier ;
- Adresser automatiquement au cabinet du Président un récapitulatif par mail des documents non revenus au Bureau du courrier ;
- Supprimer les ampliations PR et de celles pour les ministères, remplacées par la possibilité de les consulter via la page « Courrier » de Lexpol. Cette mesure de simplification permet par ailleurs une économie de plus de 100 000 pages de papier par an.

ACTIONS ABOUTISSANT EN 2024

- Étendre la plateforme GEDA 2 aux dossiers en conseil des ministres (en production le 20 mars 2024) ;
- Instaurer le visa électronique des actes au sein de la plateforme GEDA 2 (en production le 2 avril 2024) ;
- Créer un outil de pilotage de la stratégie politique du gouvernement (en production 1er trimestre 2024) ;
- Composer numériquement la partie « Textes » du Journal officiel en remplacement de l'actuelle composition sur papier, 1ère étape du JO 100% dématérialisé prévu pour 2025 (en production fin du 1er trimestre 2024) ;
- Ouvrir au public une première version du futur site Lexpol en reo mā'ohi (en production fin du 2e trimestre 2024) ;
- Permettre l'échange d'informations entre Sedit Web (DGRH) et Lexpol pour la production des actes de la DGRH (en production fin du 1er trimestre 2024) ;
- Regrouper progressivement les équipes de publication des Journaux officiels au sein d'une équipe unique, travaillant sur une chaîne de traitement 100% numérique (lancé au cours du 1er trimestre 2024).

